

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

### NEVERS.

#### DE LA DÉMISSION DU MINISTÈRE.

On chercherait vainement dans toute notre histoire, une époque aussi déshonorante que la nôtre, on ne la trouverait point.

Dix années après la plus glorieuse des révolutions, nous voici arrivés, grâce au système immuable, à un degré d'humiliation et d'avilissement tel qu'on douterait si c'est bien la nation de 89 et de 1830 qui subit, si patiemment, tant d'affronts, et qu'il est à désespérer qu'elle puisse les effacer jamais.

De toutes parts l'étranger nous menace, nous insulte et nous défie et non seulement nous avons supporté tous ses outrages, sans prendre les armes pour les venger, mais encore, voici que notre résignation est mise à une épreuve plus cruelle, car on nous offre en perspective la France déjà si dégradée, s'agenouillant humblement, muette et tremblante devant l'ennemi !

Certes, c'est une chose grave, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons placés, que la démission du dernier ministère. Quoi donc ! Nous faudra-t-il même regretter M. Thiers et consorts ! Eux qui ont poussé si loin la couardise et la longanimité, eux qui n'avaient que le courage de protestations timides et de menaces équivoques, ils seront remplacés par d'autres hommes encore plus lâches ! Mais en vérité nous prend-on pour un peuple de femmes ou d'esclaves ? Nous aurions perdu vingt batailles, nous serions réduits à toute impossibilité de résistance, l'invasion nous tiendrait écrasés et vaincus sous ses pieds, qu'on ne nous abreuverait pas autant d'humiliations que prétend le faire l'implacable système qui règle les destinées de la France.

Où la cour veut-elle donc nous conduire ? Dans la situation où nous nous trouvons, où veut-elle en venir avec ses intrigues ? Certes la prérogative royale ne pouvait plus mal choisir son temps pour exercer le droit que lui donnent nos institutions.

Quand les alliés sauront pourquoi le premier-mars a donné sa démission, quand ils connaîtront les appréhensions, qui dominant en haut lieu, ils redoubleront d'insolence et d'audace. Et s'ils eussent pu reculer dans l'accomplissement de leur traité devant la France en armes, ils n'hésiteront plus maintenant, ils comprendront que la résistance, qui malgré l'indignation nationale, s'oppose même à la phraséologie la plus timide, laissera le champ libre à l'exécution de leurs desseins.

Nous ne tarderons donc pas à apprendre que les alliés ont bombardé Saint-Jean d'Acre et Alexandrie.

Il est possible, sans doute, que la chambre, à la suite de M. Thiers, renverse le ministère que va choisir la couronne. Mais il sera trop tard, la couronne aura réussi dans ses calculs. Les nouveaux hommes qu'elle subira alors seront

encore choisis par elle, de telle sorte qu'elle nous présentera un cabinet trop peu audacieux pour protester énergiquement contre les faits accomplis. On veut la paix à tout prix.

Est-il maintenant en France un homme de bonne foi, un seul, qui ne voie les vices de nos institutions constitutionnelles. Le mal est évident. Il frappe tous les yeux.

Quand la coalition se forma contre les prétentions du gouvernement personnel, elle inscrivit sur son drapeau cette formule : *Le roi règne et ne gouverne pas*. La coalition s'imaginait qu'elle avait triomphé, quand M. Thiers entra au pouvoir. Aujourd'hui M. Thiers est tombé. La coalition recommencera peut-être une nouvelle lutte. Mais, nous le demandons, ne tourne-t-elle pas dans un cercle vicieux ?

Elle veut que le roi ne gouverne pas. Soit. Mais est-il possible de l'en empêcher, avec nos institutions ? Quoiqu'on puisse faire ce sera toujours gouverner que de choisir à son gré les ministres, et de les renvoyer à son caprice.

MM. Laffite et Dupont (de l'Eure) reviendraient aujourd'hui au pouvoir qu'ils ne pourraient rien faire pour l'honneur ou pour l'intérêt de la France.

La cour ne veut que des ministres serviles ; quand elle en subit d'autres elle sait bien les empêcher d'agir, jusqu'à ce qu'elle les force à se retirer devant ses exigences.

Était-ce pour un tel gouvernement que le peuple avait fait la révolution de juillet ?

### BULLETIN POLITIQUE.

Une ordonnance royale a prorogé au 5 novembre, l'ouverture des chambres qui devait avoir lieu le 28 octobre.

Le ministère n'est pas encore constitué. On attendait M. Guizot qui a quitté son ambassade de Londres et est arrivé lundi à Paris. Il paraît qu'il acceptera le ministère. Il a eu plusieurs conférences avec le roi, M. de Broglie et le maréchal Soult. Voici, nous écrit-on, la combinaison sur laquelle MM. Soult et Guizot paraissent être d'accord : Présidence et guerre, le maréchal Soult ; affaires étrangères, M. Guizot ; Justice, M. Martin (du Nord) ; Cultes, M. Teste ; Intérieur, M. Dufaure ou M. Villemain ; Finances, M. Passy ; Commerce, M. Duchâtel ; Travaux publics, réunis au commerce ; Instruction publique, M. Lamartine ; Marine, M. Duperré.

Pendant que la France est livrée aux angoisses, d'une crise gouvernementale, dont la crise ministérielle n'est que le début, les événements marchent avec rapidité.

En Orient, les alliés achèvent leur œuvre d'iniquité ; ils bombardent, pillent, incendient les villes ; toute la côte de Syrie est en leur pouvoir, excepté peut-être Beyrouth qu'ils auraient pourtant bombardé pendant 15 jours, et Dieu sait quels crimes ils y commettent. Alexandrie est bloqué depuis le 6 de ce mois et dans quelques jours sans doute, nous apprendrons que cette ville a éprouvé le même sort que Beyrouth et Seïde, et n'est plus qu'un monceau de ruines fumant

dignes et énergiques, en armant nos frontières, en déployant devant Beyrouth notre flotte cachée à Napoli, on ne sait où. C'est trop demander à ceux qui ont respecté les traités de 1815 et refusé la Belgique qui nous tendait les bras, en laissant lâchement périr la Pologne et mutiler l'Italie. N'attendons ni générosité ni honneur de ceux qui ont évanoui Ancône et subi patiemment toutes les humiliations de l'Alliance.

Ils aiment mieux embastiller Paris et attendre l'ennemi dans les plaines de St.-Denis, proclamant hautement qu'ils croient à une nouvelle invasion. Sous l'influence de telles impressions, *Les Prussiens en Lorraine* devenaient une véritable pièce de circonstance. Au spectacle du pillage, des viols, des massacres et des atrocités de toute espèce commises par les Prussiens dans les plaines de l'Argonne, on est transporté de colère et d'indignation. Aussi l'effet du drame de M. Dinaud et G. Lemoine, malgré la médiocrité du style et de la conception, a-t-il été grand et profond. Dans l'entr'acte, la *Marseillaise* a été chantée avec une chaleur et un enthousiasme qui prouvent que nous ne sommes pas dégénérés. Nous sommes bien les dignes fils de ceux qui ont soutenu avec un courage indomptable les luttes gigantesques de notre glorieuse révolution, en proclamant la déchéance des despotes et l'émancipation des peuples. En sortant de notre petit théâtre on était heureux d'entendre dire autour de soi : plutôt mourir que de revoir l'ennemi en Lorraine.

L'ordre du spectacle a été changé par suite de l'indisposition de M. Bias ; les *Mertuchons* ont été remplacés par *Jacqueline*, changement accepté sans regret, car les *Mertuchons* appartiennent à ce répertoire beaucoup trop étendu, composé de pièces taillées à plaisir sur le patron de certains acteurs, et exclusivement écrites pour le public parisien. Enlevez l'inimitiable et admirable Bouffé des *Mertuchons*, il ne restera rien.

Les auteurs de *Jacqueline* n'ont pas eu à faire de grands efforts d'imagination ni d'invention ; nous avons vu, il y a quelques années, au théâtre du vaudeville une orgueilleuse bourgeoise épouser un marquis seulement pour se parer de ses titres et se couvrir de son blason. Le noble seigneur irrité d'avoir servi de simple hochet à celle pour laquelle il se sentait de l'amour, et qu'il avait épousés sans de bas ni indignes calculs, se vengeait en élevant une échoppe de savetier en face de l'hôtel de la superbe mégère si follement titrée. Rien n'était comique et amusant comme la colère de la marquise perdant sa tranquillité et son sommeil devant la redoutable enseigne de son mari savetier, impitoyablement clouée comme pendant de son blason, avec

ses titres et ses armes ; elle était obligée de capituler et de faire amende-honorable.

Les auteurs de *Jacqueline* ont servilement suivi cette donnée, ils n'ont fait que changer les noms et les sexes et converti l'échoppe de savetier en une buanderie de blanchisseuse. Le marquis de la Roche-Guyon est devenu éperdument amoureux d'une jeune blanchisseuse nommée Jacqueline, au grand scandale de sa famille et de la noblesse. Mais son caractère ferme et inflexible a résisté à toutes les persécutions, il s'est retiré au fond de ses domaines avec sa roturière maîtresse qu'il finit par épouser *in extremis* en laissant à sa fille Adrienne ses titres et son immense fortune.

Le mariage étant resté inconnu, son riche héritage a été recueilli par le baron de la Roche-Guyon, son cadet, qui en jouit paisiblement avec sa femme qu'il appelle du tendre nom d'Hébé. Ils ont négocié un riche mariage pour leur fils qui refuse énergiquement parce qu'il est amoureux de sa cousine Adrienne ; les augustes époux sont furieux ; jamais ils ne consentiront à un telle alliance. Ils ne comprennent pas que l'amour se soit glissé dans le cœur du jeune homme, à leur insu et au mépris de l'autorité paternelle.

Un vieil intendant, protecteur de l'infortunée Adrienne, fait alors connaître ses droits, ils sont confirmés par arrêt du parlement. La jeune marquise, pour se venger des dédains et de la dureté de ses nobles parents, use du procédé du Marquis-Savetier, en reprenant l'ancien établissement de blanchisseuse de sa mère Jacqueline, et hientôt ils sont obligés de venir signer le contrat le mariage de leur fils sur un baquet légèrement parfumé de potasse. Mme Charles a bien rendu le rôle d'Adrienne ; le jeu de cette jeune actrice ne manque ni de naturel ni de finesse ; son débit est plein de verve et de chaleur. Nous devons aussi des éloges à M. Bernard ; il a su rendre comique et amusant un rôle de niais passablement insignifiant par lui-même. Sous les traits d'un pauvre paysan, serf des Roche-Guyon, il nous fait une longue énumération des incroyables corvées, vexations, impôts, servitudes et persécutions qui écrasent le peuple du temps qu'on le taillait à merci. Tableau souvent tracé à la scène, dont la couleur terne et lugubre ne devrait inspirer que répulsion et dégoût. Et cependant, combien n'avons-nous pas vu d'esprits malades regretter ces temps d'avilissement et de dégradation ? Après avoir cherché vainement à nous attirer vers le moyen-âge pour nous faire dévots et monarchiques, on a voulu nous entrainer dans les immondices du XVIII<sup>e</sup> siècle et nous rendre frivoles et

### Feuilleton de l'Association.

#### Théâtre de Nevers.

La politique ne devrait jamais dépasser la double ligne noire tracée entre elle et le feuilleton, comme une limite infranchissable et sacrée. Il est cependant des temps où elle remplit tellement les esprits, qu'elle déborde jusque sur la littérature, en lui donnant une teinte vive et animée qui reste comme le sceau ineffaçable de sa puissance. Pardonnez-nous, ami lecteur, de vous parler de notre petit théâtre sous l'influence des sentiments que vous devez éprouver vous-même.

*Les Prussiens en Lorraine* datent de cinq à six mois. A l'époque de leur apparition, personne ne songeait à la guerre, les Anglais venaient de nous rendre les restes de Napoléon, les ministres de S. M. britannique avaient dans leur note diplomatique reconnu l'Empereur, quel effort ! L'avenir s'ouvrait radieux de prospérités, et chargé des douceurs de la paix ; désormais plus de haines, plus de luttes acharnées, mais de nobles rivalités entre deux peuples faits pour s'estimer et fraterniser ensemble. On n'avait point alors assez d'éloges à donner à nos généreux, à nos bons alliés (comme ceux de 1815) MM. Thiers et Rémusat épuisaient du haut de la tribune leurs fleurs de rhétorique les plus brillantes et les plus riches pour exalter leur magnanimité et leur grandeur. Noble gouvernement, généreux ministres qui voulaient bien, après vingt ans d'une lâche attente, nous laisser arracher à la terre d'exil les restes du martyr de Ste.-Hélène.

Et pendant ces tristes palliodes on signalait le traité du 15 juillet. Les Anglais ne sont pas changés, c'est bien toujours la même perfidie, la même duplicité ! Depuis, les événements ont marché, cet injurieux traité a reçu un commencement d'exécution, et le canon tiré à Beyrouth a doulousement retenti au fond des cœurs vraiment français ; les bombes écrasant cette malheureuse ville et la maison de notre consul sont retombées sur notre belle patrie ; car il ne s'agit point au fond des limites de la Syrie, ni de savoir quel degré de puissance on laissera à Mohammed-Aly ; pour ceux qui ne sont point aveuglés il y a à toute une croisade du despotisme contre la liberté. C'est à nous que l'Angleterre doit sa réforme ; de là l'implacable haine du Toryisme coalisé contre nous avec les potentats du Nord. Les hommes de la paix à tout prix croient eux-mêmes aux éventualités d'une conflagration européenne ; que n'ont-ils su la conjurer par des démonstrations







FAITS DIVERS.

Les journaux ministériels annoncent, que par ordonnance du 21 octobre, le lieutenant-général Horace Sébastiani a été nommé maréchal de France.

Depuis longtemps, M. Sébastiani avait la parole de Louis-Philippe qu'il serait promu à cette dignité. Mais, la royale promesse n'avait pas été acquittée, tant on craignait le scandale que produirait un pareil abus de pouvoir.

L'ordonnance du 21 octobre n'a donc pas voulu récompenser les services militaires de M. Sébastiani. La grade de lieutenant-général les avait largement payés déjà.

Il appartenait à M. Thiers et à son digne acolyte M. Cubières, cet homme que le ministère du 12 mai lui-même avait repoussé, il leur appartenait de faire pour la cour ce qu'avaient refusé de faire les Soult et les Bernard.

Mais nous n'avons pas tout dit sur cette incroyable condescendance de M. Thiers pour le favori du château; outre qu'elle est inique, absurde, l'ordonnance du 21 octobre est encore illégale.

L'article 1er de la loi sur l'état-major-général dit textuellement, en effet, qu'en temps de paix le nombre des maréchaux de France est fixé à six, et que, tant que cette limite n'est pas atteinte, il ne

peut être fait de promotion qu'après trois extinctions. Cette loi est du 2 août 1839; depuis cette époque, il n'y a eu que deux extinctions parmi les maréchaux, légalement il fallait donc avant de nommer M. Sébastiani, attendre une troisième vacance.

Le dossier de l'affaire Laffarge, parvenu hier seulement au greffe de la Cour de cassation, était arrivé depuis huit jours à la chancellerie. Le retard que la chancellerie a mis à le transmettre ne peut s'expliquer que par un sentiment de curiosité qui aura porté messieurs des bureaux à examiner les pièces.

Il est probable que le conseiller chargé de faire le rapport sera M. de Ricard, qui déjà est chargé de rapporter le pourvoi du procureur-général contre l'arrêt rendu par le tribunal de Tulle dans l'affaire des diamans. C'est chose certaine que M. le procureur-général Dupin portera lui-même la parole sur le pourvoi dans l'affaire de l'empoisonnement.

MM. Daverne et Lanvin, avocats à la Cour de cassation, sont chargés de la défense de M<sup>me</sup> Laffarge et doivent se partager les plaidoiries. On annonce que M<sup>e</sup> Paillet assistera à l'audience.

L'instruction est, dit-on, sur la trace du propriétaire de la carabine dont s'est servi Darmès pour commettre son attentat, et il paraît que la question de complicité, sans que toutefois les complices fussent positivement connus, ne laisserait plus de doute.

L'information signalait surtout comme ayant eu des relations fréquentes avec Darmès un individu qui avait déjà figuré dans plusieurs affaires politiques. Une surveillance active avait été depuis quelques jours organisée autour de lui, ses démarches et ses propos empreints de l'exaltation la plus violente n'ont pas tardé à donner plus de force aux soupçons dont il était l'objet.

Cet individu a été mis en état d'arrestation; une perquisition faite à son domicile a amené la découverte de deux mille cartouches, de sept kilogrammes de poudre, et d'une grande quantité de plomb.

Il paraît démontré que Darmès n'avait aucune arme dans son dernier domicile, et que très peu de temps avant de commettre son crime il n'avait pas entre les mains l'arme dont il s'est servi. Une instruction minutieuse est dirigée sur ce point qui, s'il est prouvé, ferait supposer la complicité.

Le Messager contient les renseignements qui suivent: L'individu dont nous avons annoncé l'arrestation et au domicile duquel ont été trouvés du plomb, de la poudre et près de 2,000 cartouches, est propriétaire de cabriolets de remise.

Trois perquisitions ont été faites chez lui. Les deux premières n'avaient produit aucun résultat; ce n'est qu'à la troisième qu'on a découvert les objets dont nous venons de parler. On a saisi en outre un grand nombre de pamphlets révolutionnaires et de publications clandestines et un bonnet phrygien.

Sur la proposition de M. le ministre de la marine et des colonies, le roi, a nommé M. le capitaine de corvette Joseph-Esprit-Alexandre Régnard, officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, en récompense de sa conduite comme commandant de la station française à Beyrouth.

Par décision du roi, en date du 26 octobre 1840, M. le contre-amiral Lalande a été appelé au commandement d'une division navale, à Toulon.

M. le baron Arnim; ministre de Prusse, est arrivé à Paris, avant de Berlin. Nous pouvons assurer de source certaine que l'idée de détacher la Prusse de la quadruple alliance s'est évanouie que le baron Arnim apporte à ce sujet des déclarations formelles les quatre puissances entendent exécuter intégralement le traité.

Si l'Argus est bien informé, les achats de chevaux commissionnés en Angleterre ne pourront pas s'exécuter. On lit dans cette feuille: La France peut être bien armée; mais il est certain qu'elle manque de chevaux pour sa cavalerie.

M. Dyson, un de nos premiers maquignons, a reçu un ordre du gouvernement français pour l'achat de deux mille chevaux; mais il a consulté la douane, qui lui a refusé le permis d'embarquement. Depuis lors, un ordre en conseil défend l'exportation des chevaux pour la France, hormis le cas d'usage privé.

On écrit de Barcelone au Correspondant: Un bateau à vapeur venant de France dans la nuit du 11 au 12 avait à bord un agent consulaire. Peu d'instants après son arrivée, tous les bâtiments de guerre de cette nation ont commencé à appareiller, et malgré vent et marée ils ont pris la direction de France.

Un autre navire avait été chargé de porter les mêmes ordres dans d'autres ports. Le lendemain mille rumeurs ont circulé; quelques personnes ont prétendu que le gouvernement français nous avait déclaré la guerre; on attribuait cette circonstance aux violences dont avait été l'objet, de la part de la population d'Alicante, le bâtiment français sur lequel s'était réfugié l'ancien ministre Sotelo. On disait encore que les Anglais s'étaient emparés de sept bâtiments français. Telle a été la manière la plus satisfaisante dont on a expliqué cette nouvelle.

M. le vice-amiral de Rosamel est arrivé à Paris.

La reine Christine a débarqué dimanche vers minuit à Port-Vendres. Le lendemain, à quatre heures du matin, le préfet des Pyrénées-Orientales en recevait avis et se rendait auprès d'elle; le soir, à six heures, la reine Christine entrait à Perpignan. Il y avait onze ans presque jour pour jour, qu'elle avait traversé cette ville pour occuper le trône d'Espagne. Mardi matin, la reine est repartie pour Marseille, d'où elle se rendra Naples.

Annonces, Avis divers.

AVIS.

Une personne désirerait avoir deux jeunes enfants pour leur donner des leçons en commun avec son fils; ils ne devront pas être âgés de plus de dix ans. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. Leblanc à l'honneur de prévenir Messieurs les amateurs qu'il aura tous les jours à leur disposition des Huîtres fraîches de Cancale et de Grandville arrivant tous les jours par courrier; il se transportera à domicile à toute heure du jour. Son dépôt est chez M. Minier, restaurateur, rue St.-Martin, N° 2, chez lequel on trouvera également toute espèce de Marée fraîche et autres comestibles, tels que Truffes, Homards, Poulardes et toute espèce de gibier, etc. etc.

LA

MAIRIE-PRACTIQUE,

PAR MM. LABROSSE ET MOITIÉ, publiée

Sous les auspices de M. MÉCHIN, préfet de l'Allier,

1 volume grand in-8° de 700 pages environ,

Prix 7 Francs.

A Moulins, chez P. A. DESROSIERS, imprimeur-éditeur.

BADIOUX, Marchand de Meubles

RUE SAINT-MARTIN.

MAISON DE M. DE MONTCORPS.

Préviens le public qu'il a fait venir de Paris un grand assortiment de papier peints, dans les goûts les plus nouveaux et dans tous les prix. Ses magasins sont toujours pourvus de tout ce qui concerne l'aménagement; tous ses meubles confectionnés avec le plus grand soin, ne laissent rien à désirer soit pour l'élégance, soit pour la solidité; on trouve chez lui, à des prix très-modérés, ces jolis petits meubles qui font l'ornement de tous les appartements décorés avec luxe.

En vente à Paris, rue Lepelletier, N° 3, et dans les Départements, chez les principaux Libraires,

ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE, POUR 1841.

Rédigé par MM. Jules Bastide, Armand Marrast, Martin Mallefer, Dornès et Degouve Denunques, rédacteur du National; Auguste Portalis, Chassin-Montlaville et Cormenin, députés; Lamennais; Frédéric Degeorge, Haureau et Eude Dugaillon, rédacteurs en chef du Progrès du Pas de Calais, du Courrier de la Sarthe et du Patriote de la Meurthe; Caylus et Latade, anciens élèves de l'Ecole Polytechnique; Michel (de Bourges); Péan, avoué à la cour royale de Paris; Galier Colson, Aristide Guilbert, Mme Clémence Lalire, Edmond Pagnerre, Dsgenettes-Desmadelaines; Altaroche, rédacteur en chef du Charivari; Hippolyte Lucat et Galier Pyat, rédacteurs de la Revue du Progrès; etc.

Un volume petit in-4° de 144 pages, avec de jolies vignettes et une superbe gravure représentant la colonne de juillet.

Prix: 50 centimes l'exemplaire; 5 fr. la douzaine et 35 fr. le cent.

LES COUSINS,

PAR CLAUDE TILLIER, Instituteur.

SIX PAMPHETS

Traitant de choses et de personnes

appartenant à l'arrondissement de Clamecy.

4 FRANCS POUR LES SIX,

S'adresser, à M. C. TILLIER, instituteur à Clamecy.

M. REGNIER,

A Nevers. (près le Pont-Madame).

Préviens les entrepreneurs et les propriétaires qu'il tient toujours le dépôt du ciment romain dit Lacordaire de Pouilly, en Auxois, qui est supérieur à tous les ciments découverts jusqu'à ce jour, qu'il vend à un prix très-modéré.

Comme aussi il tient le dépôt des briques réfractaires du Montet.

AVIS.

M. Dieudonné, meunier exploitant le Moulin à vapeur de St-Nicolas à Nevers, voulant se rendre utile au public, dans un moment où les eaux sont très-rare, préviens MM. les propriétaires, fermiers, boulangers et marchands de farine, qu'il se charge de mouder les plus grandes quantités de grains, comme les plus petites fournées; son moulin pouvant écraser jusqu'à 600 doubles décalitres par 24 heures, les personnes éloignées de Nevers pourront amener leurs blés et s'en retourner le même jour avec leurs farines.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

Table listing flour prices: de choix 59 00 à 60 00, premières marques 57 00 58 00, deuxièmes idem 55 00 56 00, troisièmes idem 53 00 54 00, Marques inférieures 51 00 52 00, 2° qual. de tous pays 40 00 45 00, 3° id. 30 00 35 00, 4° id. 22 00 25 00

Marché de Sceaux du 26 octobre 1840.

Table with columns: amené, Vendus (Paris - Envir.), Prix par 1/2 k. sur pied, Rendu. Rows include Beufs, Vaches, Veaux, Moutons with their respective counts and prices.

La sorte des beufs était un peu meilleure qu'aux précédents marchés, les meilleurs étaient les Nivernais et les Normands, mais en petite quantité de cette province; la vente a été lente jusqu'à une heure, ce n'est qu'après cette heure qu'elle a repris un peu d'activité et a fermé à un cours plus ferme que le matin; en général le cours a été à peu de chose près le même que jeudi dernier, ceux de choix ont été vendus de 61 à 62 c. le 1/2 kilog.

BOURSE du 27 Octobre.

La vente a encore ouvert aujourd'hui en baisse, on a fait à Tortoni 74 30 et même 74 15; mais au moment de l'ouverture, les cours s'étaient beaucoup améliorés et le 3 a ouvert au parquet à 74 80 pendant tout le cours, la vente s'est maintenue très-ferme et on a même fait plusieurs fois 74 90, mais à l'approche de la sortie, elle est rapidement tombée à 74 30 et elle a fermé au parquet à 74 45.

Lorsqu'on a connu la formation du nouveaux ministère, on a voulu réaliser les achats faits d'une telle provision, mais les ventes ont été tellement difficiles que dans l'espace de quelque minutes elles ont fait une baisse de 60 cent.

Table of exchange rates: 5 0/0 107, 4 1/2 0/0 97-50, 3 0/0 74-50, Oblig. de P. 1120-00, Banque 2915-00, Naples 100-50, Et. rom. 100-00, Espagne act. 22-1/4, 5 0/0 belge. 96-1/2, 3 0/0 belge. 66-75, Coup. Lafitte 1000-5060, 5040-00

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1er q. 3-25, 2e q. 3-10, 3e q. 3 00, Mouture, id. 2-00, id. 1-90, id. 1-80, Orge, id. 0 » id. 0-00, id. 0-00.

MARCHÉ DE NEVERS DU 10 OCTOBRE 1840.

Table of market prices for Nevers: Froment 3 f. 40, Méteil 3 00, Seigle 1er q. 3 00, Mouture 2 90, Orge 1er q. 2 25, Avoine 1 30, Foin 500 kil. 48 00, Paille gl. 10 ki. 30, Paille b. » k. 30, Bois, d. stère. 17 »

Il a été vendu 16 voitures de foin, 4 voitures de paille glotte, 5 voitures de paille bourree.

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Octobre.

Table of fairs: 22 Arquan, 24 Lucenay-les Aix, 24 Fours, 25 Saint-Vérain (apport), 26 Livry, 27 Montceaux, Saint-Laurent, 28 Chantelay, 29 Donzy, 29 Brèves, Decize, Poiseux, 30 Varzy, 30 Crux-la-Ville, 31 La Charité.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.